

# COMMUNE DE RENAISON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 27 avril 2026**

**Objet : Tarifs 2026 : modification des tarifs de nettoyage de la Parenthèse  
N° 2026-04-27/08**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Marie-Françoise DESORMIERE, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Christophe REGNY, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER, Othylie DUBOUIS et Yonan GOUTAUDIER.

Absent : M. Philippe CREMONT.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 avril 2026.

Secrétaire de séance : M. Yonan GOUTAUDIER.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au maire déléguée aux finances, à l'administration générale et aux ressources humaines, rappelle que par délibération n° 2025-12-15/03 du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, notamment pour la mise à disposition de la salle La Parenthèse.

Elle rappelle ainsi les tarifs votés :

<b>Une utilisation GRATUITE PAR AN pour :</b> les associations de Rensaison (justifiant de 2 années d'existence sur la commune), le CER, l'IME, le Collège, les écoles (maternelle et élémentaire), les professionnels de Rensaison (pour séminaires, conférences, débats, salon...) et Roannais Agglomération (selon convention établie)		
	<b>Semaine</b> du lundi au vendredi 8h à 8h le lendemain	<b>Week-end</b> du samedi 9h30 à lundi 7h30
Coût de location	Gratuit	Gratuit
Ménage	140 € (sauf CCAS et écoles)	140 € (sauf CCAS et écoles)
Caution <sup>1</sup>	1 500 €	1 500 €

<sup>1</sup> Sauf personnes morales de droit public

## Tarifs de location

<b>INTERNE A LA COMMUNE</b> pour : les habitants de Renaison, les associations et professionnels de Renaison, le CER, l'IME, le Collège, et Roannais Agglomération (selon convention établie)				
	<b>Semaine</b>	<b>Week-end</b>	<b>Journée supplémentaire week-end</b>	<b>Journée week-end</b>
	Du lundi au vendredi 8h à 8h le lendemain	Du samedi 9h30 au lundi 7h30	Vendredi ou lundi	Samedi ou dimanche
Coût de location	600 € / jour	800 €	300 € / jour	500 € / jour
Caution <sup>2</sup>	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

<b>EXTERIEUR A LA COMMUNE</b> Pour les professionnels (séminaires, conférences, débats, salon...) et les associations extérieures (pas de location pour les particuliers)				
	<b>Semaine</b>	<b>Week-end</b>	<b>Journée supplémentaire week-end</b>	<b>Journée week-end</b>
	Du lundi au vendredi 8h à 8h le lendemain	Du samedi 9h30 au lundi 7h30	Vendredi ou lundi	Samedi ou dimanche
Coût de location	800 € / jour	1 000 €	300 € / jour	500 € / jour
Caution <sup>3</sup>	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

<b>Equipements annexes à la salle pour les associations Renaisonnais</b>		<b>Equipements annexes à la salle pour les particuliers Renaisonnais et associations extérieures</b>	
Forfait de location du barnum à partir de la 2 <sup>ème</sup> utilisation (montage/démontage)	100 €	Forfait de location du barnum à partir de la 1 <sup>ère</sup> utilisation (montage/démontage)	100 €
Forfait de location des gradins à partir de la 2 <sup>ème</sup> utilisation (montage/démontage)	200 €	Forfait de location des gradins à partir de la 1 <sup>ère</sup> utilisation (montage/démontage)	200 €

Il a été constaté que le forfait « ménage » facturé est nettement inférieur au montant payé par la commune au prestataire qui réalise cette intervention.

Madame Sylvie GALLAND propose une modification du tarif pour le forfait appliqué pour le nettoyage de la salle de la Parenthèse.

Lors de la séance, Monsieur Jean-Pierre SAPT propose également de supprimer le tarif du barnum, celui-ci étant en très mauvais état et nécessitant par ailleurs un temps de montage important de la part des agents des services techniques. Il précise également que la nacelle ne sera plus mise à disposition lors des réservations de salles. Cette proposition a été validée par la commission et le bureau municipal.

Vu la délibération n° 2025-12-15/03 du 15 décembre 2025,

<sup>2</sup> Sauf personnes morales de droit public

<sup>3</sup> Sauf personnes morales de droit public

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n° 2025-12-15/03 du 15 décembre 2025 portant sur les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Approuve les tarifs communaux à compter du 28 avril 2026 selon le document joint en annexe à la présente, comprenant le tarif pour le forfait ménage de la salle de la Parenthèse à 200 € pour la semaine et le week-end et la suppression du tarif de location du barnum.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaion, le 28 avril 2026

Le Secrétaire de Séance,  
Yonan GOUTAUDIER

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260427-2026-04-27-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Maire,  
Laurent BELUZE